

## Conseil communal Procès-Verbal

Séance du 29 janvier 2024 à 19H00

Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;  
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;  
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;  
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;  
Jean-Jacques FLAHAUX, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre  
André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE  
SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Pierre-  
Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA, Sabine CORNELIUS, Christine KEIGHEL-  
EECKHOUDT, Conseillers Communaux.  
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Nino MANZINI, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Laurent LAUVAUX, Conseillers  
Communaux.

### SEANCE PUBLIQUE

#### DIRECTION GÉNÉRALE

#### Objet n°1 - Approbation du procès-verbal de la séance antérieure

Le Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

#### FINANCES

#### Objet n°2 - Finances communales - Centre Public d'Action Sociale - Budget de l'exercice 2024 - Décision

Le Conseil communal,

Vu la Constitution, les articles 128 et 138;

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale et notamment l'article 88;

Vu le décret du 23 janvier 2014 modifiant certaines dispositions de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale et notamment l'article 112 bis;

Vu la circulaire budgétaire pour les communes et Centres Publics d'Actions Sociales de la Région wallonne;

Attendu que ces modifications ont pour but de répondre à un besoin de modernisation et de simplification des dispositions en matière de tutelle administrative sur les décisions des Centres publics d'action sociale;

Attendu que ces nouvelles règles sont entrées en vigueur le 1er mars 2014;

Attendu que tous les principes applicables aux communes le sont mutatis mutandis aux Centres Publics d'Actions Sociales;

Attendu que le budget 2024 du Centre Public d'Action Sociale de Braine-le-Comte a été voté en séance du Conseil de l'Action Sociale en date du 19 décembre 2023 et est parvenu complet au service des Finances le 2 janvier 2024;

Considérant que le budget 2024 susvisé est conforme à la loi et à l'intérêt général;

Considérant que le seuil de la balise de personnel a été revu et fixé à 57 % au lieu de 56 %;

Considérant ainsi que les balises de personnel et de fonctionnement sont respectées;

Considérant que le tableau des prévisions pluriannuelles est conforme aux prescrits et mentionne des résultats nuls et ce, pour les exercices 2024 à 2029;

Considérant que les montants de la dotation communale repris dans le tableau des prévisions pluriannuelles additionnés des montants relatifs à l'intervention communale pour les Articles 60 (pour 2024) correspondent aux montants indiqués dans le tableau des prévisions pluriannuelles de la Ville;

Considérant que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le CPAS a été présenté et débattu en séance conjointe des conseils communaux et de l'action sociale en date du 13 novembre 2023;

Vu la transmission du dossier à la Directrice financière en date du 22 décembre 2023;

Vu l'avis favorable de la Directrice financière remis le 29 décembre 2023;

Sur proposition du Collège communal et après avoir délibéré en séance publique;

A l'unanimité,

DECIDE :

**Article 1er** - le budget pour l'exercice 2024 du Centre Public d'Action Sociale de Braine-le-Comte voté en séance du Conseil de l'Action Sociale en date du 19 décembre 2023 est approuvé comme suit :

### **SERVICE ORDINAIRE**

#### **1. Récapitulatif des résultats:**

- Exercice propre

Recettes – 22.098.504,09 €

Dépenses – 22.412.718,15 €

Déficit de 314.214,06 €

- Exercices antérieurs

Recettes – 300.000,00 €

Dépenses – 0,00 €

Excédent de 300.000,00 €

- Prélèvements

Recettes – 14.214,06 €

Dépenses - 0,00 €

Excédent de 14.214,06 €

- Global

Dépenses et Recettes – 22.412.718,15 €

## 2. Solde des provisions et des fonds de réserves ordinaires après le présent budget

- Provisions - 0,00 €

- Fonds de réserves – 41.588,16 €

### **SERVICE EXTRAORDINAIRE**

#### 1. Récapitulation des résultats

- Exercice propre

Recettes – 798.712,00 €

Dépenses – 1.225.712,00 €

Déficit de : 427.000,00 €

- Exercices antérieurs

Dépenses et Recettes : 0,00 €

- Prélèvements

Recettes – 427.000,00 €

Dépenses - 0,00 €

Excédent de 427.000,00 €

- Global

Dépenses et Recettes – 1.225.712,00 €

## 2. Solde du fonds de réserves extraordinaires après le présent budget : 178.799,97 €

**Article 2** - mention de cette délibération est portée au registre des délibérations du Conseil de l'Action Sociale de Braine-le-Comte en marge de l'acte concerné.

**Article 3** - cette délibération sera communiquée au Conseil de l'Action Sociale et à la directrice financière du Centre Public d'Action Sociale de Braine-le-Comte.

### **DIRECTEUR FINANCIER**

#### **Objet n°3 - Déclassement et projet de vente de biens mobiliers communaux. Synergie avec le CPAS**

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Considérant que le listing des biens mobiliers communaux à déclasser a été transmis par le service des Travaux à la Directrice financière par courriel daté du 5 décembre 2023;

Considérant que cette liste a été établie par le garagiste de la Ville en date du 4 décembre 2023 et se présente comme suit, accompagnée de photos mises dans les annexes :

1) Véhicules saisis :

**LES TUILERIES** : 11 véhicules saisis.

2) Véhicules CPAS :

**LES TUILERIES** : 1 camionnette.

3) Véhicules Ville :

**LES TUILERIES** : 3 camions + 1 camionnette + 2 voitures, immatriculés comme suit :

VOLVO KAN-622 YV2F4B9A2WC759784

MAN KNC-937 WMAM031371Y003195

MAN LJJ-749 WMAM032075Y008482

PEUGEOT RKZ-650 VF35AHDZB60200157

RENAULT CPX196 VF1C0630512946968

RENAULT FRZ-764 VF1C063051294969

**AU HANGAR/DEPOT COMMUNAL** : 13 véhicules :

- 3 camions poubelle, immatriculés :

SXL-196 MAN WMAHO5ZZBSM402935

CBF-990 MAN WMAT380517M220074

1-BWR-574 MAN VF154ANA535231506

- 3 camionnettes, immatriculées :

1-EIQ-943 RENAULT VF1VDU8F347548283

1-COU-090 RENAULT VF154ANA535231506

1-COU 102 RENAULT VF154ANA536093161

- 7 véhicules :

1 JEEP 4X4 NISSAN 4X4

1 TRACTEUR 1XLT-146 FIAT 475229

1 TRACTOPELLE ENV-158 BENATI F01-200017GJ

1 CLARK (CHARIOT ELEVATEUR)

1 TRACTEUR TONDEUSE 1-DGT-885 NEW-HOLLAND 00TF20361

TREMIE ( EPANDEUSE A SEL)

1 voiture RENAULT 1-DIN-737 UU1USDUK545647801.

**AU CHAMP DE LA LUNE** : 2 véhicules :

- 1 MINIBUS, immatriculé : DFR-246 IVECO ZCF05090005523572

- 1 CAR (BUS), immatriculé : 1-ELM-985 BOVA FLD127.365 XL9AA39RC35003234

**ZONE DE TRANSIT (TROU) : 2 véhicules, immatriculés :**

- FRU-984 RENAULT VFIUDCEG520956644

- ETI-997 RENAULT VF1HDCCCK525525586

Vu que cette liste des biens meubles précités sont à déclasser;

Considérant que ces biens ne sont plus en bon état de manière générale et qu'il est préférable de déclasser ces derniers et de procéder à leur vente;

Considérant que le prix de vente sera estimé au cas par cas dans le cadre du Marché public de services qui sera lancé et mis en œuvre à cet effet par le Collège communal (marché de faible montant);

Attendu qu'une décision du Conseil Communal est nécessaire pour la revente de ces biens, repris à l'inventaire du patrimoine communal;

Considérant qu'il y a lieu de le faire en synergie avec le CPAS et que dans ce cadre, le Conseil de l'Action sociale s'est prononcé le 19 décembre 2023;

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

**Article 1er** - de déclasser les biens concernés appartenant à l'Administration communale et tels que repris ci-dessous ainsi qu'en photos dans les annexes à cette délibération :

1) Véhicules saisis :

**LES TUILERIES** : 11 véhicules saisis tenant compte du respect de la législation en la matière.

2) Véhicules CPAS :

**LES TUILERIES** : 1 camionnette (synergie Ville-CPAS).

3) Véhicules Ville :

**LES TUILERIES** : 3 camions + 1 camionnette + 2 voitures, immatriculés comme suit :

VOLVO KAN-622 YV2F4B9A2WC759784

MAN KNC-937 WMAM031371Y003195

MAN LJJ-749 WMAM032075Y008482

PEUGEOT RKZ-650 VF35AHDZB60200157

RENAULT CPX196 VF1C0630512946968

RENAULT FRZ-764 VF1C063051294969

**AU HANGAR/DEPOT COMMUNAL** : 13 véhicules :

- 3 camions poubelle, immatriculés :

SXL-196 MAN WMAHO5ZZBSM402935

CBF-990 MAN WMAT380517M220074

1-BWR-574 MAN VF154ANA535231506

- 3 camionnettes, immatriculées :

1-EIQ-943 RENAULT VF1VDU8F347548283

1-COU-090 RENAULT VF154ANA535231506

1-COU 102 RENAULT VF154ANA536093161

- 7 véhicules :

1 JEEP 4X4 NISSAN 4X4

1 TRACTEUR 1XLT-146 FIAT 475229

1 TRACTOPELLE ENV-158 BENATI F01-200017GJ

1 CLARK (CHARIOT ELEVATEUR)

1 TRACTEUR TONDEUSE 1-DGT-885 NEW-HOLLAND 00TF20361

TREMIE (EPANDEUSE A SEL)

1 voiture RENAULT 1-DIN-737 UU1USDUK545647801.

**AU CHAMP DE LA LUNE : 2 véhicules :**

- 1 MINIBUS, immatriculé : DFR-246 IVECO ZCF05090005523572

- 1 CAR (BUS), immatriculé : 1-ELM-985 BOVA FLD127.365 XL9AA39RC35003234

**ZONE DE TRANSIT (TROU) : 2 véhicules, immatriculés :**

- FRU-984 RENAULT VFIUDCEG520956644

- ETI-997 RENAULT VF1HDCCK525525586

**Article 2** - d'approuver la vente de ces biens concernés.

**Article 3** - de vendre ces biens sans garantie, dans l'état où ils se trouvent, réputé être bien connu du ou des acheteurs.

**Article 4** - de fixer les conditions de la vente au cas par cas après expertise faite par le prestataire qui sera désigné à cet effet via le marché public de services concerné.

**Article 5** - de diffuser la vente desdits biens sur le site internet communal.

**Article 6** - de le faire en synergie avec le CPAS.

**Article 7** - de prévoir les crédits nécessaires lors de la modification budgétaire de l'exercice 2024.

**Article 8** - de charger les services concernés de la bonne exécution de ce dossier.

**Objet n°4 - Finances communales - Budget de l'exercice 2023 - Modifications budgétaires n°s 2 - Arrêté d'approbation**

Le Collège communal,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en ses articles L3111-1 à L3151-1;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu les modifications budgétaires n°s 2 de l'exercice 2023 votées par le Conseil communal en date du 13 novembre 2023;

Vu l'Arrêté du 18 décembre 2023 par lequel le Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville approuve, sans réformation, les modifications budgétaires n°s 2 de l'exercice 2023;

Considérant que cet Arrêté doit être notifié, pour exécution, au Collège communal et communiqué au Conseil communal et au Directeur financier conformément à l'article 4, alinéa 2, du Règlement général de la Comptabilité communale.

A l'unanimité,

DECIDE :

**Article 1er** - de prendre connaissance dudit Arrêté (voir annexe).

**Article 2** - mention de cet Arrêté est portée au registre des délibérations en marge de l'acte concerné.

**Article 3** - cet arrêté est également communiqué à la Directrice financière et son équipe.

## RECETTE

### Objet n°5 - Fiscalité locale - Délibérations Conseil communal du 13/11/2023 - Taxes 2023 à 2025 - Approbation Tutelle

Le Conseil communal,

Vu la Constitution, les articles 41,162,170 et 173;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, les articles L3111-1 à L3151-1;

Vu la circulaire du 20 juillet 2023 relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne;

Vu l'article 4, aliéna 2, du règlement général de la comptabilité communale;

Vu la délibération du 13 novembre 2023 par laquelle le Conseil communal a décidé d'établir une taxe annuelle sur l'enlèvement des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2024;

Vu la délibération du 13 novembre 2023 par laquelle le Conseil communal a décidé d'établir, dès son entrée en vigueur jusqu'en 2025, une taxe sur les moteurs quel que soit le fluide ou la source d'énergie qui les actionnent;

Vu le courrier du 13 décembre 2023 du SPW - Département des Finances locales - Direction de la Tutelle financière - Cellule fiscale;

Vu le courrier du 18 décembre 2023 du SPW - Département des Finances locales - Direction de la Tutelle financière - Cellule fiscale;

PREND ACTE :

de l'approbation des dits règlements par l'Autorité de Tutelle en date du :

a) 12 décembre 2023 pour la taxe sur l'enlèvement des déchets ménagers et assimilés.

b) 18 décembre 2023 pour la taxe sur les moteurs quel que soit le fluide ou la source d'énergie qui les actionnent - Dès son entrée en vigueur jusqu'en 2025.

### Objet n°6 - Budget extraordinaire 2023 - Article 104/73101-60 - Projet 20230004 - Ratification d'un crédit d'urgence

Le Conseil communal,

Vu la Constitution en ses articles 41 et 62;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-4 relatif aux compétences du Collège communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle;

Vu la délibération du Collège communal du 28 décembre 2023 par laquelle il a été décidé :

1) d'attribuer le marché public conjoint de travaux ayant pour objet l'aménagement et l'égouttage de la Grand-Place de Braine-le-Comte et de ses abords (N6) à la société Etablissements Maurice WANTY SA (BE 0401.212.289), rue des Mineurs, 25 à 7134 Péronnes-lez-Binche, pour le montant total de 4.894.473,71 HTVA, soit 5.688.011,54€ TVAC (TVA 21% uniquement sur le volet « Rénovation urbaine ») qui se décompose comme suit :

- Volet « égouttage » : 1.115.722,15€ HTVA - non soumise à la TVA.
- Volet « Rénovation urbaine » : 3.778.751,56€ HTVA, soit 4.572.289,39€ TVAC.

2) d'inscrire un crédit supplémentaire de 795.000€ à l'article 104/73101-60 (projet n° 2023/0004) du service extraordinaire du budget 2023 conformément à l'article L1311-5 du CDLD, afin de permettre le financement des travaux envisagés pour le volet « rénovation urbaine » au montant de l'offre de la société Etablissements Maurice WANTY SA.

3) de financer le volet « rénovation urbaine » du présent marché par le crédit inscrit à l'article 104/73101-60 (projet n° 2023/0004) du service extraordinaire du budget 2023, tel qu'augmenté conformément au point 2) ci-dessus.

Considérant qu'il a bien été nécessaire de voter un crédit d'urgence à l'article 104/73101-60 (projet 20230004) qui présentait un solde de 0 € au 28/12/2023;

Considérant que ce crédit d'urgence sera inscrit dans la modification budgétaire n° 1 du service extraordinaire du budget 2024;

Sur proposition du Collège communal et après avoir délibéré en séance publique;

Par 17 voix pour et 6 contre des Conseillers PETIT JEAN, DE DOBBELEER, GUEVAR, DAMAS, DE SMET, OPHALS,

DECIDE :

**Article 1er** - de ratifier la délibération du Collège communal du 28 décembre 2023 relative au vote d'un crédit d'urgence de 795.000 € au service extraordinaire sous l'article 104/73101-60 projet 20230004 afin de couvrir le coût des travaux envisagés pour le vote "rénovation urbaine".

**Article 2** - de communiquer la présente décision au service des Finances et à Madame la Directrice financière.

**Madame La Conseillère Muriel DE DOBBELEER souhaite que son intervention soit actée.**

Au nom du groupe Ecolo, je souhaite prendre la parole pour aborder un sujet qui nous tient particulièrement à cœur. Lors de la demande de subside pour le projet de rénovation de la Grand-Place, le groupe Ecolo a apporté son soutien, convaincu de l'importance de préserver et valoriser ce lieu emblématique de notre commune.

Cependant, au fil de l'avancement du projet, des décisions ont été prises auxquelles nous avons dû nous opposer. Par exemple, l'aménagement du parc des Dominicains en parking provisoire avec un coût dépassant les 200 000 € (non compris dans le projet initial), ainsi que la disparition de l'office du tourisme, ont suscité nos inquiétudes.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une demande d'augmentation de l'investissement de près de 800 000 €. Cette hausse est principalement attribuée à l'augmentation du prix des matériaux, portant ainsi le coût total de la rénovation (à ce jour) à 5 688 011,54 €, avec des fonds propres nécessaires de 2 710 289,39 €. Cependant, il est important de souligner que personne ne peut

actuellement estimer le coût final de cette rénovation de la Grand-Place.

Si un citoyen se trouvait dans une situation similaire, il serait amené à faire des choix responsables. Nous aimerions que notre commune suive cette voie, en révisant le projet, en réduisant les coûts en abandonnant certains aspects non essentiels, et en se concentrant sur l'essentiel. Il s'agit d'agir en personne prudente et raisonnable.

Par ailleurs, d'autres postes nécessitent également des investissements importants. Pensons par exemple aux trottoirs qui attendent d'être remis en état, à un patrimoine qui nécessite une prise en charge rapide pour éviter tout effondrement, et bien d'autres besoins que nos concitoyens pourraient nous soumettre.

Notre Grand-Place mérite indéniablement une restauration, mais cela ne doit pas se faire à n'importe quel prix et surtout pas au détriment du reste de notre commune. C'est pourquoi notre demande est simple : revoyons le projet afin de rentrer dans l'offre initiale proposée pour obtenir le subside. Repensons notre Grand-Place dans une optique de préservation responsable et économe.

Vous comprendrez donc pourquoi le groupe Ecolo votera contre la ratification de ce crédit d'urgence. Nous sommes convaincus que, ensemble, nous pouvons trouver des solutions plus équilibrées pour le bien de notre commune et de ses habitants.

Je vous remercie de votre attention.

### **Monsieur le Conseiller Pierre-André DAMAS souhaite que son intervention soit actée**

Nous sommes d'accord avec la directrice financière qui signale que *Le montant global de l'attribution est bien supérieur au montant initialement estimé.*

En effet, en novembre 2021 (CC du 13-12-2021), le montant des travaux estimé (égouttage 769 et rénovation 2800 ) s'élevait à 3,6 millions et avec les 10% estimés de frais d'étude on avoisinait les 400000 €. Ca c'était le prix de 2021.

En décembre 2023, on atteint maintenant 5688011 TVAC pour les travaux égouttage et rénovation.

Et si on rajoute les 10% des frais d'études, et les travaux du parking des Dominicains qui ont été attribués pour 284000 € on est maintenant à 6 millions et demi. Donc c'est une augmentation de 66%. Même si tout n'est pas à charge de la Ville et les subsides, c'est de l'argent de la région Wallonne, il faut faire attention aussi, la région wallonne n'est pas très riche non plus et c'est aussi l'argent de nos concitoyens.

Alors bien sûr, il n'est pas toujours facile d'évaluer des travaux, et ça j'en suis totalement conscient. Et on peut me dire aussi qu'il y a eu la guerre en Ukraine et la crise énergétique.

Mais vous en étiez bien conscients fin 2022 lorsque vous disiez dans la presse : « L'ensemble du projet (Grand-Place et parking provisoire) a été budgété à un peu plus de 4 millions d'euros. » Cela devait vous sembler beaucoup déjà puisque vous vous empressiez de préciser : « Mais la Ville a compté large, de son propre aveu, pour tenir compte d'éventuels imprévus, de la hausse prévisible des coûts des matériaux et de l'indexation des émoluments du bureau d'études ». Ce n'est visiblement pas assez large. 66% c'est beaucoup.

On nous demande donc maintenant d'approuver d'urgence un crédit supplémentaire de 795000 pour pouvoir attribuer le marché en 2023, marché qui a déjà été attribué, nous nous y opposerons.

## FABRIQUES D'EGLISE

### Objet n°7 - Eglise Protestante d'Ecaussinnes - Budget 2024 - Avis à remettre - Décision

Le Conseil communal,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 08 août 1980, l'article 6, §1er, VIII, 6°;

Vu le décret du 5 mai 1806 relatif au logement des ministres du culte protestant et à l'entretien des temples, l'article 2;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, l'article 18;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-20, L1124-40, L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus;

Vu la délibération du 26 octobre 2023 parvenue à l'autorité de tutelle accompagnée de toutes ses pièces justificatives le 18 décembre 2023 par laquelle le Conseil d'Administration de l'Eglise Protestante d'Ecaussinnes arrête le budget pour l'exercice 2024 dudit établissement cultuel;

Vu les pièces justificatives jointes à la délibération susvisée;

Vu l'envoi simultané du dossier susvisé à l'organe représentatif du culte, aux autres conseils communaux intéressés, au Gouverneur de province;

Vu l'accusé de réception émis par la commune d'Ecaussinnes en date du 20 décembre 2023;

Considérant que le budget susvisé répond au principe de sincérité budgétaire ; qu'en effet, les allocations prévues dans les articles de recettes sont susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice 2024 et que les allocations prévues dans les articles de dépenses sont susceptibles d'être consommées au cours du même exercice;

Considérant toutefois que le calcul du résultat présumé de l'exercice 2023 est erroné;

Considérant que le résultat du compte 2022 a été définitivement arrêté par un déficit de 6.231,24 € et ce, par décision du Conseil communal d'Ecaussinnes en date du 16 octobre 2023;

Considérant que cette correction donne comme résultat un déficit de 12.477,71 € à inscrire à l'article D47;

Considérant, qu'afin de garder l'équilibre budgétaire, le montant du subside communal ordinaire pour 2024 devra être revu et fixé à 27.817,71 € dont 38 % à charge de Braine-le-Comte, soit la somme de 10.570,73 €;

Considérant que le budget de l'exercice 2024 tel que corrigé est conforme à la loi et à l'intérêt général;

Considérant que l'intervention communale de Braine-le-Comte au niveau du subside extraordinaire se monte à 38 % des 9.000,00 € inscrits - soit la somme de 3.420,00 €;

Considérant que les crédits budgétaires d'un import de 5.000,00 € sont inscrits au budget communal du service ordinaire de l'exercice 2024 et ce, sur base des crédits de 2023;

Considérant qu'il n'y a pas de crédits budgétaires inscrits au niveau du service extraordinaire du budget communal de l'exercice 2024;

Considérant donc que des crédits supplémentaires devront être inscrits lors de la première modification budgétaire communale de 2024;

Considérant que l'avis de légalité de la Directrice financière n'est pas obligatoire, qu'il n'y a pas eu de demande spontanée et qu'aucun avis n'a été donné d'initiative par la Directrice financière;

Sur proposition du Collège communal et après avoir délibéré en séance publique,

A l'unanimité,

DECIDE :

**Article 1er** - de prendre connaissance du budget 2024 de l'Eglise Protestante d'Ecaussinnes.

**Article 2** - d'émettre un avis favorable sous réserve de réformation par le Conseil communal d'Ecaussinnes des articles R15 et D47.

**Article 3** - d'inviter le Conseil communal d'Ecaussinnes à attirer l'attention des autorités cultuelles sur les éléments suivants : justifier le contenu de l'article R16E et de spécifier les libellés des articles R16E, D45B, D45F, D45G, D45H et D45J (en effet, les postes divers doivent être identifiés).

## **DIRECTION GÉNÉRALE - JURISTE**

### **Objet n°8 - Service juridique - Patrimoine - Convention de prêt d'une parcelle cadastrée M48**

Le Collège communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement son article L 1122-30;

Vu le Code civil (ANCIEN) et en particulier les articles 1875 et suivants relatifs au prêt à usage;

Vu la convention proposée par le prêteur;

Considérant les problèmes de stationnement notamment liés à l'IFAPME, la présence de navetteurs, mais aussi les problèmes à venir en raison des rénovations prévues sur le Chemin du Pont et la Rue des Frères Dulait;

Considérant la proposition de la société INDIMMO dont le siège social est sis Kwadestraat 153 à 8800 Roeselare, propriétaire d'une parcelle cadastrée Braine-le-Comte, Division 2, Section C, n° 48M sise à l'angle entre le Chemin du Pont et la Rue des Frères Dulait, de conclure un prêt à usage avec la Ville sur ce terrain;

Considérant la destination du bien reprise dans la convention qui devra être respectée, à savoir un parking provisoire;

Considérant qu'avant toute utilisation, la Ville devra établir un état des lieux du terrain et le transmettre à l'emprunteur;

Considérant que la Ville devra ensuite entretenir le terrain et ne pourra dans ce cadre réclamer aucun frais au prêteur;

Considérant que ce prêt aura une durée limitée puisque la société INDIMMO a des projets immobiliers pour ce terrain;

Considérant le caractère gratuit du prêt;

Considérant le fait que la convention prévoit toutefois que le précompte immobilier ainsi que les éventuels impôts ou taxes sur le bien seront à charge de l'emprunteur, à savoir la Ville;

Considérant que le précompte immobilier de cette parcelle est de 354,28 euros pour l'année 2023;

Considérant l'avis réservé de la Directrice financière daté du 18 janvier libellé comme suit : il est indispensable d'ajouter un article dans la décision qui stipule que les crédits complémentaires devront être ajoutés à l'article 421/1262-01 en modifications budgétaires n°1 de l'exercice 2024 (avis complet repris en annexe);

Considérant l'intérêt pour les deux parties dans cette convention;

Sur proposition du Collège communal et après avoir délibéré,

Par 21 voix pour et 2 contre des Conseillers PETIT JEAN, DE DOBBELEER,

DECIDE :

**Article 1** - de prendre connaissance et d'approuver la Convention telle qu'annexée.

**Article 2** - d'ajouter des crédits complémentaires à l'article 421/1262-01 en modifications budgétaires n°1 de l'exercice 2024.

**Article 3** - de mandater le Collège communal pour la signature de la même Convention.

**La Conseillère Anne-Françoise PETIT JEAN demande que son intervention soit actée.**

- Il y a effectivement un réel problème de sécurité pour les personnes qui privilégient les modes doux au Chemin du Pont. En tant que riveraine et étant moi-même une adepte du vélo, j'ai pu le constater récemment ayant été à la limite de me faire renverser. Les voitures sont garées sur les trottoirs et sur la piste cyclable suggérée signalée par les chevrons. Ces voitures sont en infraction !
- Faut-il pour autant créer à nouveau un parking ? D'autres solutions ne pourraient-elles pas être envisagées ? Les autorités communales ont-elles pris contact avec la direction de l'école pour voir quelles pourraient être ces solutions ?
- Nous pouvons vous proposer plusieurs pistes :
  - Avant tout, il nous semble nécessaire que l'école fasse une enquête auprès de ses étudiants pour voir quel mode de transport ils seraient susceptibles d'utiliser.
  - En fonction des réponses obtenues, l'école pourrait suggérer à ses étudiants de s'organiser davantage au niveau du covoiturage, elle pourrait favoriser l'usage du vélo en installant des infrastructures adaptées sous la forme d'abris fermés et sécurisés et promouvoir l'utilisation des transports en commun pour les cours donnés en journée (l'école se trouve à 10 minutes à pied de la gare et des lignes de bus vers Ronquières, Nivelles, Soignies, Hennuyères, Tubize et Ecaussinnes sont disponibles).
  - L'IFAPME dispose d'un espace à l'arrière de son bâtiment. Si des matériaux y sont entreposés, il pourrait malgré tout être aménagé de manière à ce que des véhicules puissent s'y garer en attendant les travaux d'agrandissement. Elle pourrait également encourager ses élèves à utiliser les places de stationnement disponibles le long de la Rue d'Ecaussinnes et sur le parking de la rue des frères Dulait.
- Vous voulez créer un nouveau parking mais pour nous, il ne règlera pas le problème du stationnement de l'école puisqu'il risque d'être engorgé par les navetteurs qui trouveront là une belle opportunité pour se garer gratuitement. Rappelons que, pour ces personnes, le P2 (rue du 11 novembre) et le P3 (arrière de la gare) disposent de places en suffisance et que les voyageurs qui sont en possession d'un titre de transport peuvent y bénéficier d'un tarif préférentiel.
- On peut aussi penser aux habitants des immeubles qui auront vue sur des voitures et des camions stationnés juste au pied de leur habitation. Leur avez-vous demandé leur avis ?

- Maintenant STOP ! Le dérèglement climatique, c'est maintenant et ce n'est pas en créant des parkings qui attirent les voitures en ville qu'on ira vers un changement des mentalités.
  - Et enfin, si le propriétaire de la parcelle souhaite que son terrain ne soit pas laissé en friche, il peut y créer des aménagements pour rendre l'endroit comme par exemple une aire de jeux pour enfants qui fera la joie des riverains et petits habitants des immeubles.
- Vous l'aurez compris, le groupe Ecolo votera contre cette convention.

## SPORTS

### Objet n°9 - Avenant n°6 au plan d'affaires Piscine Champ de la Lune

Le Conseil Communal,

Vu l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et plus particulièrement son article 16;

Vu le contrat qui lie Braine Ô Sports à la société SPORTOASE et qui comprend :

- Le Cahier spécial des Charges MS BAT 126 bis
- L'offre de SPORTOASE du 19 avril 2010
- Les accords de négociation du 19 Mars 2010 repris dans offre finale du 19 Avril 2010
- Le courrier de notification d'attribution du marché du 28 février 2011
- Les précédents avenants 1, 2, 3, 4 et 5

Vu le cahier spécial des charges n° MS BAT 126 Bis relatif à objet du marché, et plus particulièrement son article 16 relatif aux réclamations et pénalités liées à la phase d'exploitation;

Vu les propositions et négociations entre SPORTOASE et la RCA BRAINE Ô SPORTS d'augmenter certains tarifs pour l'année 2024;

Après ces motifs et après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour et 4 abstentions des Conseillers GUEVAR, DAMAS, DE SMET, OPHALS,

DECIDE :

**Article 1** - d'approuver l'augmentation des prix des couloirs, en les passant de 10€ à 15€ de l'heure.

**Article 2** - d'approuver l'augmentation des prix de 10% des abonnements fitness pour les nouveaux membres.

## POINTS URGENTS

### QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

#### Objet n°10 - Question orale de Madame la Conseillère Muriel DE DOBBELEER relative au local du Patro des filles

L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Muriel De DOBBELEER relative au local du Patro des filles.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseiller.ère.s,  
Mesdames, Messieurs les membres du Collège communal,

J'ai appris par une publication parue sur le site de la DH le 15/01/2024 que le local du Patro des filles de Braine-le-Comte allait être détruit suite à l'octroi du permis de construire pour les nouveaux bâtiments de l'École Notre Dame.

Une ou plusieurs questions ont déjà été posées au sein du conseil communal et les réponses se sont voulues rassurantes ! En effet, vous nous aviez assuré à cette époque qu'un accord avait été conclu entre l'école et l'ASBL Patro dont fait partie le Patro des filles.

Mais dans l'état actuel de la situation, il semble qu'aucun accord ni aucun local de remplacement n'ait été prévu.

Pour infos, ces locaux ont été entretenus et ont vu beaucoup d'argent dépensé dans toutes sortes de travaux afin d'en faire un endroit des plus accueillant pour les enfants. Ces travaux effectués depuis plusieurs années ont un coût qui a impacté l'ASBL et le Patro des filles.

Le collège peut-il répondre à mes questions :

- Êtes-vous informés de la situation dans laquelle se trouve le Patro des filles ?
- Le Collège compte-t-il veiller à ce que l'école respecte ses engagements envers le Patro et que les arrangements soient à hauteur de la perte ? Si oui, de quelle manière ?
- Dans le cas contraire, quelles solutions envisagez-vous afin d'éviter que ce mouvement de jeunesse ne se retrouve « à la rue » ?
- La commune peut-elle imposer la rénovation des anciens bâtiments le long de la rue Père Damien afin que cette façade ne se dégrade pas et devienne un danger pour les piétons ? Si oui, dans quel délai ?

Je remercie le Collège pour ses réponses.

#### **Monsieur l'Echevin Léandre Huart répond à la question.**

Le Collège communal est très sensible à la problématique et il a par ailleurs émis une condition dans la procédure du permis de l'école de notre Dame qui devra mettre à la disposition du Patro, des locaux par bail emphytéotique de minimum 30 ans les bâtiments existants situés rue Père Damien. Ceux-ci devront être mis aux normes (incendie,...), et ce immédiatement après l'octroi du permis d'urbanisme et au plus tard avant la démolition du pavillon.

La condition proposée par le Collège communal a été reprise par le Fonctionnaire Délégué lors de la délivrance du permis sous les termes suivants : « *Le demandeur devra, avant la démolition du bâtiment actuellement utilisé par le Patro, mettre à disposition un nouveau local pour l'ASBL des Patros de Braine-le-Comte* ».

Le demandeur de ce permis est donc tenu de respecter les conditions de son permis sous peine d'infraction urbanistique.

En ce qui concerne les bâtiments existants, Le Collège communal a émis la condition suivante lors de son avis dans le cadre de la procédure de permis : « *Prévoir la rénovation des bâtiments existants situés rue Père Damien dans les 5 ans de la réception du permis d'urbanisme* ».

Cette condition n'a pas été reprise par le Fonctionnaire délégué. Nous avons donc pris contact avec ses services à ce sujet.

Voici la réponse. Je cite :

« *En ce qui concerne la condition relative à la rénovation des bâtiments existants, nous avons indiqué dans la motivation du permis que ceux-ci devront en effet faire l'objet d'une réaffectation*

*et ne pourront en aucun cas être démolis. Par contre, mettre cet argument en condition du permis reviendrait à imposer une condition portant sur un élément principal qui sort du cadre de la présente demande de permis. Or, le Conseil d'Etat, dans sa jurisprudence constante, considère que les conditions qui assortissent un permis d'urbanisme doivent être précises, limitées quant à leur objet et ne peuvent porter que sur des éléments secondaires ou accessoires. »*

**Madame la Conseillère Muriel DE DOBBELEER utilise son droit de réplique.**

J'espère que vous suivrez l'affaire pour ne pas qu'ils se retrouvent démunis.

**Objet n°11 - Question orale de Monsieur le Conseiller Christophe Decamps relative au ramassage des poubelles et l'impact sur les commerçants**

**L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Christophe Decamps relative au ramassage des poubelles et l'impact sur les commerçants.**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités,

Dès le 1er Février 2024, les sacs blancs (déchets résiduels) seront collectés toutes les 2 semaines. Les déchets organiques seront, eux, toujours collectés chaque semaine.

Habitué des commerces locaux et milieu Horeca de notre Ville, je me permets de vous faire part des inquiétudes de ceux-ci.

Mes questions sont donc les suivantes :

Au vu des collectes précitées, existera-t-il une mise en place d'alternatives pour les commerçants ayant une nécessité hebdomadaire ?

Même si tout est repris sur le site web de notre ville via le lien INBW situé sur la page « Traitement des déchets », ne pourrions-nous pas remettre en place une sensibilisation informative sur le tri ?

Je ne suis pas le seul à l'avoir constaté, les sacs verts pour déchets organiques ne sont pas très solides et de ce fait il est impossible de le remplir à sa contenance prévue. Le citoyen doit donc en utiliser plus que nécessaire et cela impacte son panier quotidien. Qu'avez-vous comme solution ?

Je vous remercie pour vos réponses !

**Monsieur l'Echevin Léandre Huart répond à la question.**

Rappel des objectifs de la modification des collectes :

Objectif environnemental 90/25 kg/hab/an visant à réduire les quantités de déchets résiduels en triant d'avantage de déchets organiques

- Moins de 90kg/hab/an de déchets résiduels
- Plus de 25 kg/hab/an de déchets organiques
- Réduire le charroi et l'emprunte carbone
- Extension du sac P+MC

Objectif financier visant à maîtriser l'augmentation des coût au bénéfice du citoyen (ex : réduction des frais liés au carburant, de la main d'œuvre,...)

Résultats encourageants de l'expérience menée en 2023 dans 3 communes du Brabant wallon :

- Déchets résiduels : -26 kg soit une réduction de 21 %
- Déchets organiques : +11 kg/hab/an soit une augmentation X3

- Peu de plaintes des citoyens

Sacs déchets organiques : en 2023, un nouveau sac de 20 litres en plastique a remplacé le sac biodégradable de 25 litres. Suite à ce changement de contenant, moins (voir pas de) plainte sur la solidité du sac. Produit et vendu par l'in BW, nous interpellons l'intercommunale pour demander les possibilités d'adaptation du sac.

Installation de 3 conteneurs enterrés CIPOM (pour déchets résiduels). Installation par in BW mi-mars 2024

- Parking P1 gare de Braine-le-Comte
- Entrée parc de la Crèche rue Adolphe Gillis

Entrée du cimetière d'Hennuyères

Accessible aux citoyens et commerçants moyennant achat d'un badge (10 €) et paiement de l'ouverture du tiroir (0,8€ pour 30 litres)

**Monsieur le Conseiller Christophe Decamps utilise son droit de réplique.**

Je n'ai pas entendu la précision pour les conteneurs. Ils seront où?

**Monsieur l'Echevin Léandre HUART répond.**

A la gare P1, près de la rue de la station, rue Adolphe Gillis près du parc des dominicains. Le 3ème à proximité d'Hennuyères car c'est le village plus important en termes d'habitants. Il est difficile de trouver des endroits en centre-ville. Avec le GT on tentera de trouver d'autres endroits.

**Objet n°12 - Question orale de Monsieur le Conseiller Christophe Decamps relative à la mobilité et aux travaux régionaux**

Question orale de Monsieur le Conseiller Christophe Decamps relative à la mobilité et aux travaux régionaux

**L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Christophe Decamps relative à la mobilité et aux travaux régionaux.**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités,

Je suis heureux de lire que les bourgmestres et échevins de la mobilité de Centropôle ont pu rencontrer le Ministre wallon des travaux publics et de la mobilité Philippe Henry le 23 janvier dernier et que des aménagements sont déjà annoncés au Roeulx.

Dans notre Ville, la liste d'attente est longue, je pense notamment à la piste cyclable sur la nationale 6, l'aménagement des ronds-points, le revêtement des voiries de l'avenue du Marouset ou encore de la Chaussée d'Ecaussinnes, la fin des appels à projets énergivores, le développement d'un vrai plan cyclable, etc.

Ma question est donc simple : Qu'en sera-t-il pour notre Ville et nos villages concernant l'avancée des dossiers, quelles ont été les réponses du Ministre à nos nombreuses sollicitations ?

Je vous remercie pour vos réponses !

**Monsieur l'Echevin Léandre Huart répond à la question.**

Mardi dernier avec notre Bourgmestre et d'autres mandataires du centre nous avons pu rencontrer le Ministre Philippe Henry, certes nous avons pu lui énumérer les différents problèmes rencontrés dans la région - et ils sont nombreux tu as pu les citer en partie.

J'espère de tout cœur qu'il tiendra compte de toutes nos remarques et qu'il a pu en prendre note. Malheureusement son écoute n'a pas été à la hauteur de nos espérances.

Donc je profite de cette interpellation pour faire un petit appel du pied à nos amis d'Ecolo pour plaider en faveur de nos dossiers. Ils sont assez nombreux et très importants : Ce sont des projets en vue de développer la mobilité active. Lors de notre rencontre nous lui avons cité un exemple simple : il faut imaginer que la Ville de Braine-le-Comte a effectué à sa charge des plans pour effectuer des pistes cyclables entre le rond point Alix de Namur et le carrefour Mahieux. Nous avons pourtant réalisé ces plans nous-même et malgré cela nous n'avons à ce jour toujours pas de réponse et ils n'ont toujours pas été analysés par le district. De plus on s'attendait à qu'il nous annonce des projets sur notre territoire et malheureusement il n'en est rien. Je vous remercie de relayer nos projets auprès du ministre afin d'être écouté.

**Objet n°13 - Question orale de Madame la Conseillère Agnès Muamba Kabena relative à la promotion du vivre ensemble, la cohésion sociale dans notre ville et nos villages ainsi que la sensibilisation des citoyens à cette problématique**

**L'Assemblée Générale prend connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Agnès Muamba Kabena relative à la promotion du vivre ensemble, la cohésion sociale dans notre Ville et nos villages ainsi que la sensibilisation des citoyens à cette problématique.**

Monsieur le Bourgmestre, Madame la  
Présidente du CPAS,

Mesdames et Messieurs les Echevins et Conseillers Communaux,

Monsieur le Directeur Général, Mesdames et  
Messieurs du public,

Nombreuses sont les associations qui œuvrent péniblement au quotidien pour des thématiques de bien-être, d'accueil, de solidarité etc, mais on peut observer que rares sont les actions menées en synergie.

En effet, plusieurs activités pouvant favoriser le vivre ensemble existent dans notre belle commune : le carnaval, la journée « faites du sport », les activités dans certains quartiers, etc. mais hélas, cette cohésion sociale tant désirée est très peu visible : les communautés ne se mélangent pas encore assez.

A part le foot, les églises, force est de constater que les engagements politiques, les bénévoles, ne mobilisent plus ni jeunes ni adultes...

Voici les points que je souhaiterais aborder dans ma question à partir du tournoi « Merveille » :

En 2022, notre commune a accueilli Merveille, jeune Ivoirien amoureux du Foot. Comment passer de la solitude à l'intégration ? Une dynamique s'est mise en place et un tournoi de mini-foot rassemblant jeunes, seniors et associations a vu le jour le 3 juin 2023, sous la supervision du Plan de cohésion sociale, la ville de Braine-le-Comte, le service jeunesse et les Asbl Petits Pas et GEB.

Cette expérience se reproduira le 25 mai 2024, occasion de faire la fête autour du Ballon.

- En sachant qu'il est très difficile de rassembler nos communautés, quelles sont les pistes, moyens d'actions que la commune peut-elle suggérer pour mobiliser différentes associations et communautés afin de dynamiser les activités populaires. Que faire pour que cette activité du 25 mai 2024 soit une véritable fête populaire, un moment de rencontre interculturelle et intergénérationnelle ?

- Plusieurs aides et services existent pour soutenir les associations, que ce soit à la Région Wallonne, à la fédération Wallonie Bruxelles, à l'Europe etc...

Comment la commune peut-elle améliorer l'accessibilité de ces aides pour les associations ?

- Pourrait-on imaginer que les conseillers communaux, autour de cette activité festive du 25 mai, profitent de l'opportunité pour promouvoir l'importance de s'engager en politique ?

Je vous remercie pour les réponses apportées.

### Madame l'Echevine Angélique MAUCQ répond à la question.

Les pistes et moyens d'actions afin de dynamiser les activités populaires et rassembler les communautés ont été multiples en 2023 :

- Toutes les actions mises en place afin de développer le **Vivre-ensemble** et ce avec les partenaires :
- Noël solidaire
- Repas solidaire
- Tournoi de mini-foot en juin 2023 (intergénérationnel et multiculturel)
- Activités intergénérationnelles : création d'hôtel à insectes – En 2024 : mise sur pied d'une expo-photos intergénérationnelle
- Toutes les actions mises en place afin de créer du lien, voire au sein des quartiers, et ce, grâce aux comités de **quartier**.
- Soutien financier dans les activités organisées par les comités de quartier (Pire et Champs de l'ange pour Chasse aux œufs, Halloween, Saint Nicolas, brocante, ...)
- Organisation de la Fête des voisins (en collaboration avec d'autres services communaux)
- Mise en place d'un projet « Quartier en vie » visant à dynamiser les quartiers à partir des besoins de ses habitants
- Mise sur pied de 2 séances d'infos destiné aux habitants et préciseront que le PCS peut apporter son soutien dans la création de comité de quartier et des activités que celui-ci souhaite organiser.

Cette semaine, le collectif Vivre-ensemble du PCS s'est réuni et a réfléchi à des pistes afin d'améliorer le projet du tournoi de foot, et ce, sur base de l'évaluation de l'an dernier faite avec le service Jeunesse. Le collectif a la volonté de développer d'autant plus l'aspect intergénérationnel et multiculturel du projet.

Lors de cette réunion, nous avons également réfléchi sur un projet qui fera appel et mettra en synergie les différentes communautés de la Ville à propos d'une thématique encore à définir.

Pour que cette activité soit une véritable fête populaire, un moment de rencontre interculturel et intergénérationnelle, il est important d'en informer les différentes communautés et les inviter à participer.

Aussi, le constat fait à travers l'ensemble de ces projets, que ça soit au PCS ou au service Jeunesse, autant les citoyens que les jeunes, certains souhaitent juste « *prendre part* », d'autres « *apporter une part* » et d'autres encore « *recevoir une part* ».

L'année dernière lors de notre tournoi, nous avons invité tous le conseil et le collège communal à participer à notre journée du Vivre ensemble et nous avons proposé de jouer des rencontres avec

les jeunes afin de travailler l'aspect intergénérationnel. Malheureusement, peu de personnes ont répondu présent à cet événement, nous pensons donc que la participation des élus serait déjà une première façon de montrer l'exemple aux différentes communautés et public cible.

**1. Comment la commune peut-elle améliorer l'accessibilité aux aides financières (de la RW, CFWB, ...) qui soutiennent les associations ?**

Informier et relayer l'information reçue dans les différents services est une des pistes. Rédiger un dossier de demande de subside n'est pas toujours aisé... Les termes utilisés, la définition des objectifs à atteindre, les formulations, les tableaux,... tous ces éléments sont parfois le parcours du combattant pour les personnes n'ayant pas l'habitude de rédiger ces dossiers. Une personne-ressource, ne pourrait-elle pas être désignée pour remplir cette fonction ?

**2. Pourrait-on imaginer profiter de cette activité pour que les élus communaux promeuvent l'importance de s'engager en politique ?**

Le Conseil Communal des Jeunes, le Conseil Communal des Enfants et le projet « Ca bouge dans notre commune » sont déjà 3 projets porteurs où l'implication des jeunes dans leur commune est mise en avant.

**Pour rappel Activités CCE :**

- **Je connais ma commune**

Activité ludique « Je Connais Ma Commune » permet aux élèves de mieux comprendre le fonctionnement d'une commune, de découvrir les responsables communaux, leurs compétences et la manière dont ils sont choisis ainsi que les principaux services rendus à la population. Enfin, à travers l'exemple communal, cette animation permet aux enfants de comprendre les principes et les bases du fonctionnement démocratique des institutions.

- **Vis ma vie d'échevin**

Les membres du CCE ont été rencontrer tous nos échevins et notre Bourgmestre le 26 octobre 2023.

Ils ont pu visiter les différents services des travaux, de la commune et la maison de repos du CPAS.

**Pour rappel Activités CCJ :**

Le CCJ s'est impliqué à travers différents projets, tels que : participation à la fête du sport, stand lors des Jours Off, stand Viva For Life et construction du 1er projet du plan d'action CBDNC, à savoir, la campagne de sensibilisation au harcèlement.

**Madame la Conseillère Agnès Muamba Kabena utilise son droit de réplique.**

Merci pour votre réponse. Je précise que nombreuses sont les activités des services, mais je tiens à souligner la qualité d'accueil et d'écoute qui font la richesse des services. C'est ça qui va amplifier la relation des autres et briser les stéréotypes.

**Objet n°14 - Question orale de Monsieur le Conseiller Pierre-Yves Hubaut relative au déneigement des voiries communales**

**L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Pierre-Yves Hubaut relative au déneigement des voiries communales.**

Monsieur le Bourgmestre,  
Monsieur le Directeur général,

Mesdames, Messieurs les Échevins et Présidente du CPAS,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le 17 janvier dernier, l'ensemble du pays a dû faire face à un épisode neigeux que nous n'avions plus rencontré depuis plusieurs années.

Plusieurs jours avant l'arrivée de cet épisode climatique, l'ensemble des médias a alerté la population de l'arrivée de précipitations hivernales.

Ainsi, on a pu lire ou entendre dans la presse qu'environ 10cm de neige étaient attendus sur notre Ville.

En outre, nous avons été prévenus qu'en plus de cette neige, les températures avoisinant les -10 C° risqueraient de compliquer fortement la circulation sur nos routes.

Notre administration doit normalement se préparer chaque année pour le salage des voiries et a eu, en plus, une semaine pour s'adapter à l'arrivée de la neige.

Cependant, chacun a pu constater que la manière dont la situation a été gérée n'a pas été optimale. En effet, certaines voiries étaient totalement impraticables et d'autres extrêmement dangereuses.

Nous avons pu lire, sur les réseaux sociaux, un bourgmestre et des échevins confiants et soutenant le personnel du service travaux et les prestataires privés.

Bien qu'étant parfaitement convaincu que chacun a fait le maximum, plusieurs questions se posent :

- Pourriez-vous nous exposer la manière dont vous vous êtes préparés à cet épisode hivernal ?
- Comment expliquez-vous que certaines voiries ont été parfaitement déneigées et que d'autres absolument pas ?
- Les partenaires externes sollicités vous ont-ils donné satisfaction ?
- Dans la négative, des réclamations ou sanctions sont-elles envisagées ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Enfin, je tenais, à nouveau à faire part de mes remerciements et soutien aux membres du personnel qui ont été sur le front, en pleine nuit, pour la sécurité des Brainois.

#### **Monsieur l'Echevin André-Paul COPPENS répond à la question.**

Avant le début de la saison, le Service Travaux fait le point sur la préparation en vue du service d'hiver. Le matériel est contrôlé et, le cas échéant, est remis en état. Parallèlement, un marché avec des prestataires privés est lancé. Ce marché est divisé en autant de lots que de circuits (ou zones) sur l'entité. Il s'agit d'un marché de service où le prestataire est fourni en sel par l'administration.

Lorsque les prévisions de neiges ont été annoncées, il a été convenu que les deux prestataires désignés prennent en charge le traitement de l'ensemble de l'entité. Le Service Travaux, lui, se tenait prêt à intervenir en complément, le cas échéant.

Afin de comprendre la problématique qui est soulevée pour cet épisode, il y a plusieurs paramètres à prendre en compte.

Tout d'abord, le bon moment pour sortir une lame de déneigement n'est pas simple : D'une part, il ne peut pas être trop tôt au risque que ce passage de lame soit inefficace voire dégrade la route. D'autre part, une fois les engins lancés, le traitement doit se faire un laps de temps relativement court.

Il y a ensuite, l'efficacité du sel épandu. En effet, afin que le sel agisse de manière efficace, il faut qu'il y ait suffisamment de passage.

Enfin, une réflexion doit s'opérer sur la priorisation des voiries à traiter.

Le prestataire qui avait une zone plus réduite sur l'entité a pu réaliser l'ensemble de son circuit dans les temps. Les routes ont pu être dégagées et le sel répandu a pu jouer son rôle.

L'autre prestataire avait tout le reste de l'entité. L'ordre de débiter la sortie ayant été donné au même moment, il n'a pas eu le temps nécessaire pour déneiger toutes les zones reprises dans son marché avant que la neige ne s'accumule sur les routes non traitées dans les temps.

L'entreprise a continué son travail toute la journée de jeudi jusque tard dans la nuit.

Le vendredi matin l'administration a directement interpellé l'entreprise afin de le questionner sur sa prestation.

Celui-ci a connu plusieurs problèmes qui ont accumulés du retard lors de la tournée, tels que des blocs de sel aggloméré qui ont créé des pannes au niveau des trémies ou, encore, l'inaccessibilité de certaines rues due à des obstacles qui empêchaient le passage.

Une réunion de débriefing doit encore être fixée avec l'entreprise.

Le service travaux a tenté de pallier au mieux pour satisfaire à toutes les demandes d'intervention et ce, de jour comme de nuit jusqu'au samedi à 10h30.

Je me suis battu pour mettre moins de sel dans la nature si belle de Braine-le-Comte. Si vous vous souvenez, il y a quelques années, on mettait 50 tonnes de sel par passage et maintenant on est tombé à 25 tonnes pour les sorties notamment grâce à une meilleure gestion de l'épandage. Cette fois-ci on a répandu 80 tonnes de sel. Quand on dit qu'on n'a pas salé ! Les gens doivent savoir que cela finalement s'évacue dans notre belle la nature.

On aurait pu faire mieux. Oui, peut-être, à évaluer en tous cas.

#### **Objet n°15 - Question orale de Monsieur le Conseiller Pierre-Yves Hubaut relative à l'aménagement du quartier du Champ du Moulin**

#### **L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Pierre-Yves Hubaut relative à l'aménagement du quartier du Champ du Moulin.**

Monsieur le Bourgmestre,  
Monsieur le Directeur général,  
Mesdames, Messieurs les Échevins et Présidente du CPAS,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

J'ai été, à plusieurs reprises, contacté par des riverains du nouveau quartier dit du « Champ du Moulin », le long de la nouvelle voirie Alix de Namur.

Ces Brainois sont en effet en attente de plusieurs aménagements de la part du promoteur immobilier.

De nombreuses questions sont restées sans réponse et on pourrait croire que le promoteur laisse volontairement les demandes de ces citoyens sans réponse.

La problématique de ce nouveau quartier a souvent été abordée ici-même lors de l'ouverture des voiries. Cependant il semblerait que des engagements du promoteur ne soient pas tenus et que le chantier ne se passe pas toujours en faveur de la qualité de vie des riverains.

D'après mes informations, une rencontre a pu avoir lieu entre des représentants des riverains et des membres du Collège communal.

Je me permets dès lors de vous poser les questions suivantes :

- Quelles sont les attentes des riverains dans ce quartier aux portes de notre ville ?
- Quel rôle peut jouer la Ville dans la défense de leurs intérêts ?
- Quelles avancées ont éventuellement pu être constatées ?
- Quels sont les aménagements prévus au départ et ceux qui ont l'air de poser problème ?
- Avons-nous une idée de planning de réalisation desdits aménagements ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

**Monsieur l'Echevin Léandre Huart répond à la question.**

Sur base de leurs constats, les riverains demandent la mise en application de mesures liées à l'organisation des divers chantiers en cours ou à venir. Ils demandent un strict respect des conditions du permis. Ils demandent une propreté accrue des voiries pendant la phase chantier. Ils s'estiment floués par les promesses du promoteur.

La ville a géré les autorisations mais n'intervient nullement sur la relation promoteur-acquéreur et sur la publicité lors de la vente.

Une rencontre avec le promoteur est néanmoins programmée pour les sensibiliser aux attentes des riverains.

Le Collège insiste pour qu'un suivi attentif soit réalisé par les agents Constatateurs afin de veiller au strict respect des lois et des normes en vigueur.

Quant aux travaux réalisés en voirie, les services techniques de la ville les suivent avec attention et les problèmes seront solutionnés avant la réception définitive qui ne pourra intervenir que si les réparations exigées sont réalisées.

**Objet n°16 - Question orale de Madame la Conseillère Christine Keighel relative à l'eau contaminée aux PFAS**

**L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Christine Keighel relative à l'eau contaminée aux PFAS.**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités,

Je reviens vers vous après mes questions orales des 13 novembre et 18 décembre derniers.

En effet, étant particulièrement sensible à cette problématique, je souhaite que ce dossier reste au premier plan.

Les Brainois, et plus particulièrement les habitants de Ronquières ont le droit à une information claire et je vous sais attentif à leur situation.

Le 5 janvier 2024, la Ministre TELLIER annonçait le début d'une campagne de prises de sang dans le cadre du Biomonitoring PFAS.

Sur le portail Environnement-Santé de la Région, on peut lire que cette campagne aurait débuté la semaine du 8 janvier 2024 pour la zone de Chièvres-Ath-Beloeil-Leuze-en-Hainaut et qu'elle sera suivie ensuite de la zone de Ronquières.

Force est de constater que les informations communiquées par les services de la Ministre sont particulièrement floues.

Je me permets dès lors de vous poser plusieurs questions :

- Est-ce que cette campagne de prises de sang aura bien lieu à Ronquières ?
- Si oui avez-vous des nouvelles de la Région quant aux délais et à l'organisation en général ?
- Savez-vous pour quand les résultats sont attendus ?

Vous avez déjà dû interpellier les autorités supralocales pour que notre Ville soit incluse dans le processus et vous aviez expliqué recourir aux services d'un avocat pour que nos intérêts soient défendus.

Avez-vous rencontré un avocat et si oui pourriez-vous nous indiquer où en est la procédure ?

Je vous remercie pour vos réponses.

**Monsieur le Bourgmestre Maxime DAYE répond à la question.**

Merci Christine pour cette question et le suivi sur la situation des pfas. Je vais répondre à tes questions.

1. La campagne de prise de sang de biomonitoring : oui et dans le BNV qui sort aujourd'hui : Il y a toutes les infos à l'intérieur. Actuellement 120 ronquiérois inscrits pour cette campagne de biomonitoring en mi-février et les autres ronquiérois peuvent encore s'inscrire jusqu'au 28 et non le 29 février.
2. Toutes les informations sont dans BNV et un toutes-boîtes sera distribué aux ronquiérois. Ceux-ci pourront s'inscrire en ligne ou par téléphone. Il y a même un numéro de GSM.
3. Les résultats prendront plusieurs mois car il faut isoler l'eau du robinet dans le sang puisque les PFAS sont dans tout, et donc c'est long.
4. Résultats individuels seront envoyés à chaque personne qui le demande et nous, de manière globale, nous recevrons les résultats de manière anonyme.
5. Nous avons rencontré un avocat et nous travaillons pour avoir la lumière et la transparence car rien ne doit être caché en pollution et sur son origine. Car les ronquiérois font un amalgame avec l'eau du robinet qui, je le rappelle, vient des hauteurs de Mons et qui est traitée dans une usine à Ecaussinnes avec des systèmes de filtre à charbon. Grâce à cela, ils ont un taux de 70 de ng dont cela diminue. On veut faire la lumière sur l'origine et on veut qu'on prenne toutes les mesures pour diminuer drastiquement le taux. La ministre Tellier a dit que si on était à 30 ng, on serait en alerte. Or à Ronquières et dans deux rues de Hennuyères (les deux nôtres) on est encore à 70 ng.
6. On a décidé de monter le ton grâce à l'avocat que nous avons rencontré car les courriers gentils font qu'on ne reçoit pas les infos.

**Madame la Conseillère Christine EECKHOUDT utilise son droit de réplique.**

Domage, c'est le délai pour les résultats et la mise en place des mesures. Malheureusement les citoyens reportent la faute sur l'administration communale alors qu'elle n'y peut rien.

**Objet n°17 - Question orale de Monsieur le Conseiller Pierre-Yves Hubaut relative à la mise en place de distributeurs de billets Batopin**

**L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Pierre-Yves Hubaut relative à la mise en place de distributeurs de billets Batopin.**

Monsieur le Bourgmestre,  
Monsieur le Directeur général,  
Mesdames, Messieurs les Échevins et Présidente du CPAS,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Depuis plusieurs années maintenant, nous abordons le sujet des distributeurs de billets BATOPIN au sein de notre Ville.

En effet, les antennes locales des banques au sein des plus petites villes ferment au fur et à mesure et la situation va vite devenir problématique pour les Brainois.

Lors des derniers Conseils communaux, le Collège avait été interrogé quant à l'avancement de ce projet mais, à l'heure actuelle, nous manquons d'informations.

Il me paraît nécessaire, eu égard aux demandes de la population, que ce dossier puisse rapidement avancer.

Je me permets dès lors de vous poser les questions suivantes :

- Pourriez-vous nous faire un état des lieux de la procédure ?
- L'installation de ces distributeurs est-elle toujours d'actualité ?
- Dans l'affirmative, avez-vous une idée des lieux prévus et des coûts éventuellement pris en charge pour la Ville ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

**Madame l'Echevine Ludivine PAPLEUX répond à la question.**

Batopin est une société anonyme qui compte dans ses actionnaires 4 des plus grandes banques de la place. Elle a pour vocation d'équiper la Belgique de guichets automatiques (ATM) en nombre suffisant pour garantir un service de proximité aux consommateurs. Batopin confesse un retard dans son programme en raison de la difficulté de trouver de bons emplacements et d'obtenir des permis. En mars dernier, face à la grogne des consommateurs, la société a convenu avec le gouvernement d'équiper 207 sites d'ici la fin 2025 pour quelques 4.000 ATM d'ici 2027 (L'écho 14/12/23).

La Ville a été approchée en juin 2021 par Batopin qui cherchait un espace pour installer un point cash dans un bâtiment communal. L'ADL a été sollicitée pour coordonner la réponse. La Ville a proposé le bâtiment communal Baudouin V et 2 autres emplacements privés qui ont accueilli des ATM dans le passé (l'annexe de la gare et l'agence ING fermée). Les 3 solutions ont été rejetées. L'ADL a maintenu le contact régulièrement en proposant des cellules qui se libéraient (à la location ou à la vente) dans la rue de la Station. Les propositions ne convenaient pas et les sollicitations pour obtenir des critères techniques sont restées sans suite. Les interlocuteurs se sont succédés. Batopin nous a informés avoir envisagé une installation en gare. Celle-ci a été rejetée par la SNCB en raison de la priorité laissée à la Ville pour l'espace envisagé.

Fin septembre 2023, Batopin a annoncé la signature imminente d'un contrat pour occuper la cellule libérée par un ancien commerce rue Edouard Etienne. L'opération ne s'est pas conclue par suite du désistement du propriétaire. Lors d'un échange téléphonique en novembre, le nouvel interlocuteur a proposé de répondre à la demande brainoise (importante) par la construction d'un box avec 4

distributeurs (IN et OUT) pris en charge financièrement par la Ville de Braine-le-Comte (soit 105.000 € étalés sur 7 années). Le remboursement serait assuré par la récupération des bénéfices de 15.000 € dès la 8ème année. Un plan a été transmis (le 04/01/24) mais nous n'avons pas reçu le modèle de convention demandé pour préciser les engagements respectifs.

Ce 16 janvier, l'ADL a présenté le projet aux services de la Ville concernés par les aménagements de l'espace de la gare, le marché a été jugé inique. Batopin se décharge sur la Ville de son engagement avec le gouvernement. Cependant, l'échevin de l'Urbanisme s'est proposé de reprendre contact avec la SNCB pour examiner les possibilités de coordonner les besoins de la Ville et ceux de Batopin dans l'enceinte de la gare.

#### **Objet n°18 - Question orale de Monsieur le Conseiller Yves Guévar relative à l'état des quais de la gare de Braine-le-Comte**

#### **L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Yves Guévar relative à l'état des quais de la gare de Braine-le-Comte.**

Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Directeur Général, Mesdames, Messieurs les Echevins et Présidente du CPAS, Mesdames, Messieurs en vos titres et qualités,

La SNCB et Infrabel ont réalisé des projets ces dernières années autour de la gare, avec la création du parking et le tunnel sous voie ainsi que la rénovation du bâtiment de la plus ancienne gare belge en activité. En tant défenseur du patrimoine, il faut s'en féliciter.

En revanche, au niveau des quais, hormis des nouveaux escaliers roulants, la situation est catastrophique pour l'ensemble des voyageurs et en particulier pour les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les enfants, les parents avec poussettes et les personnes avec bagages. Je parle d'expérience puisque j'ai pris le train régulièrement pour me rendre au travail avec la cheville et le bas de la jambe droite plâtrés.

Je cite les problèmes :

Toits en eternit qui percent : certains sont en cours de remplacement... c'est du provisoire m'a confié un chef de gare... de plus, des échafaudages sont installés sur certains escaliers qui restent accessibles (quai 6-7) malgré la dangerosité, des fils électriques pendent et sont accessibles, il n'y a plus qu'un éclairage sur 2 qui fonctionne et certains escaliers sont plongés dans le noir... les voyageurs utilisent leur GSM pour éclairer l'escalier !

Accès aux quais via le tunnel sous voie extrêmement glissant à certains moments, il y a déjà eu de nombreuses chutes : un tapis caoutchouté d'1m de large a été posé « en attendant » une solution définitive...

Escaliers roulants trop hauts par rapport au niveau des quais : des tremplins provisoires en acier galvanisés ont été installés... mais attention à la glisse et aux têtes pour les personnes mesurant 2m et plus !

Niveau des quais trop bas : aucune solution pour l'instant... c'est extrêmement compliqué et dangereux pour descendre ou monter dans un train surtout pour le public cité plus haut. Personnellement, j'ai vu la semaine dernière une dame glisser de la marche et s'étaler de tout son long sur le quai.

Les usagers d'une des gares les plus fréquentée méritent mieux que des emplâtres et du provisoire. Le groupe Ensemble demande un projet concret de rénovation des quais de notre gare,

avec surélévation, des marquises durables (je pense à des panneaux photovoltaïques et l'utilisation du verre et du métal) qui devraient rappeler le style fin 19ème ... Et pour le tunnel sous voie, un remplacement du sol doit être réalisé.

Au nom des usagers, quelles démarches pouvez-vous entreprendre auprès de la SNCB et Infrabel pour la rénovation complète et durable de nos quais et leurs accès ?

Le conseil communal ne devrait-il pas envisager une motion ?

Pour les villageois d'Henripont et de Ronquières, merci.

**Monsieur l'Echevin Léandre Huart répond à la question.**

Nous sommes tous d'accord sur les différents constats qui ont été rédigés par toi Yves et je proposerai qu'on envoie ces questions au Ministre Georges-Gilles Quinet afin qu'il puisse également nous répondre.

Néanmoins nous sommes en contact régulier avec la SNCB qui nous annonce la fin des travaux de rénovation des toitures, évacuation des tôles amiantes, plus nouvelle couverture ainsi que l'égouttage des auvents pour avril 2024, donc avril cette année. L'investissement est quand même d'1 million 200 mille euros pour se faire.

Un relighting des auvents est également présent dans les travaux de rénovation mais du retard est annoncé pour cette phase. Cela sera probablement terminé un peu plus tard. La SNCB a prévu une visite des installations provisoires cette semaine afin de vérifier si les éclairages provisoires sont suffisants et afin de les renforcer le temps que le nouvel éclairage soit effectif si nécessaire.

Par contre aucune prévision de rehaussement des quais n'est prévue avant 2032. Donc nous allons relayer toutes ces informations, nous allons maintenir la pression que nous faisons déjà depuis plusieurs années maintenant. Ce sont des informations données par Infrabel que nous allons relayer au Ministre car nous ne sommes pas compétent dans ce domaine mais je le rappelle nous maintenons la pression comme nous le faisons déjà.

**Monsieur le Conseiller Yves GUEVAR utilise son droit de réplique.**

Je compte sur vous car c'est catastrophique pour les navetteurs. Merci de faire le nécessaire.

**Objet n°19 - Question orale de Monsieur le Conseiller Yves Guévar relative aux pollutions et dossier Haute Tension**

**L'assemblée générale prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Yves Guévar relative aux pollutions et dossier Haute Tension.**

Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Directeur Général, Mesdames, Messieurs les Echevins et Présidente du CPAS, Mesdames, Messieurs en vos titres et qualités,

Pouvez-vous nous faire part de la situation du projet à très Haute Tension (dans tous les sens du terme) à Salmonsart ? N'oublions pas que ce projet a fait l'objet de motions communales unanimes... Si nous avons été entendus, seront-ils écoutés ?

Pouvez-vous nous faire un état des lieux des pollutions sur l'entité de Braine-le-Comte et l'avancement des recherches des sources ?

- Hydrocarbures de l'école d'Hennuyères
- PFAS sur Ronquières et Hennuyères
- PCB tuileries d'Hennuyères

Pour cette dernière, des habitants d'hennuyères sont inquiets après l'annonce de la Ministre ecole de l'environnement Céline Tellier d'assouplissement sur les infractions environnementales provoquées par la manipulation et le traitement (broyage, concassage) des métaux.

A-t-on sur l'entité et plus particulièrement dans le zoning des tuileries une entreprise de transformation et traitement de métaux ?

Dans le même ordre d'idée, le collège a accordé il y a peu, à une entreprise située dans le bas de la rue des Postes, la prolongation du permis d'exploiter le stockage, le transport et le traitement de déchets inertes avec agrandissement, transformation et ajout d'un truck-wash (station de lavage de camion) malgré les nombreux avis négatifs des riverains dans cette zone résidentielle. Un recours a par ailleurs été introduit.

- Peut-on savoir ce qui a motivé votre accord ?

- Qu'advient-il si l'entreprise ne respecte pas ses engagements ou les normes ? Qui demandera des contrôles réguliers ?

Rien que le lavage des camions, non seulement apportera un charroi supplémentaire mais également un risque énorme de pollution du richerscha et des nappes phréatiques.

Pour les villageois d'Henripont et de Ronquières, merci.

### **Monsieur l'Echevin Léandre HUART répond à la question.**

#### **Boucle du Hainaut**

Pour rappel un Arrêté Ministériel du 19 mai 2023 et un second du 19 juillet 2023 décidant :

- qu'il y avait lieu de réaliser un rapport des incidences environnementales de la demande de l'entreprise Elia Asset SA.
- des informations que doit contenir le rapport des incidences environnementales du projet de révision des plans de secteur.
- de solliciter l'avis du Pôle « Environnement », le pôle « Aménagement du territoire » et commissions communales d'aménagement du territoire et de mobilité des communes concernées par le projet.
- en date du 20/12/2023, la CCATM a pu prendre connaissance de la première phase du rapport des incidences environnementales et a donc remis un avis motivé qui a été transmis à la Région.
- en date du 20 octobre 2023, le Gouvernement wallon informait les communes concernées par le projet de la Boucle du Hainaut que la Région wallonne avait reçu une demande d'avis sur le projet « Ventilus » et qu'une enquête publique est organiser du 19 mai 2023 au 19 juillet 2023.

Si le projet « Ventilus » est adopté en l'état, à l'issue de l'enquête publique, cela aurait pour conséquence d'anéantir toute possibilité d'établir une ligne en courant continu en Région wallonne et, dès lors, sur le territoire des communes intéressées, traversés par le projet de la Boucle du Hainaut.

La Ville de Braine-le-Comte, ainsi que d'autres communes, a mandaté un cabinet d'avocats pour représenter ses intérêts et de procéder au dépôt d'une réclamation dans le cadre de l'enquête publique – Décision du Collège du 26 octobre 2023.

#### **2. Hydrocarbures de l'école d'Hennuyères**

Des travaux de dépollution ont été réalisées à la rue du Planois suite à la détection d'une présence de mazout dans le sol. Un bureau d'études spécialisés, a été mandaté pour réaliser une analyse de la zone impactée. Des échantillonnages réguliers ont permis un deuxième contrôle du sol lors du

chantier. Les terres polluées ont été remplacées tandis que celles présentant une qualité suffisante, ont pu être réutilisées directement sur site et ainsi diminuer le transport à effectuer.

Un aménagement éducatif va être réalisé en concertation avec le corps enseignant afin de redonner vie à la zone traitée. Des plantations ornementales seront mises en place le long du bâtiment, dès que les conditions météorologiques seront favorables à la reprise des végétaux.

### 3. PCB Tuileries d'Hennuyères

Pour rappel, cette pollution au PCB'S avait été découverte lors de l'analyse par l'AFSCA du lait d'une exploitation agricole située à proximité du zoning des Tuileries. Les investigations de l'époque ont permis de conclure que la pollution a été effectuée sur les ruisseaux « Favarge-Warichaix » par un rejet du Zoning des Tuileries.

Une procédure pénale fut lancée à l'égard de l'ensemble des intervenantes dans ce dossier.

La Ville de Braine-le-Comte a désigné Maître SAMBON pour défendre ses intérêts.

Le Tribunal correctionnel de Mons a prononcé un jugement en date du 9 août 2018. Sur appel, la Cour d'appel de Mons a prononcé un arrêt du 10 mars 2020.

Au niveau civil, la Cour d'appel confirme la responsabilité de principe de la SA les Tuileries et des administrateurs. Elle désigne cependant un collège d'expert visant à établir tant l'étendue de la pollution que la question de savoir si les autorités publiques ont veillé à limiter leur dommage en adoptant des mesures adéquates une fois le dommage survenu. La Cour aura également à juger le comportement adopté par les autorités publiques dans la gestion de la pollution.

Le 18 mai 2020, les prévenus ont introduit un pourvoi en cassation contre cet arrêt.

En date du 13 janvier 2021, la Cour de cassation rejette la totalité des pourvois sauf celui introduit par Me Mahieu, mandataire ad hoc de la SA LES TULLERIES, en ce que l'arrêt mettait (à tort) à charge du mandataire *ad hoc* les condamnations encourues par la personne morale représentée.

Depuis cette décision, le dossier n'a pas connu d'autres développements juridictionnels.

En ce qui concerne l'état de dépollution du site, une dépollution des parcelles concernées du zoning des Tuileries avait été réalisée par les propriétaires du zoning sur base d'un plan d'assainissement transmis validé par les autorités régionales.

Depuis 2008, SPAQUE organise annuellement une surveillance environnementales aux alentours des ruisseaux « Warichaix – Favarge » et le Coeurcq à Tubize. Globalement, les différentes campagnes ont montré une diminution des concentrations en PCB's mais les teneurs observées dépassent encore régulièrement la norme (bruxelloise). Les rapports indiquent que les teneurs en PCB's mesurées dans les échantillons peuvent être extrêmement variables d'une campagne à l'autre, influencés par les paramètres tels que les conditions climatiques, les débits et la turbidité.

En 2023, des contrôles conjoint Ville (agents constatateurs) – SPW ARNE – Département Police et contrôle ont été effectués sur le zoning des Tuileries.

Ces contrôles des activités sur ce site se poursuivent en 2024.

Broyeur à métaux : sur l'entité de Braine-le-Comte, aucun broyeur à métaux n'est en activité.

### 4. SPRL BINNEMANS

Le Collège communal a octroyé le permis unique sollicité par la SPRL Binnemans pour le maintien en activité de ses installations avec une adaptation de celles-ci pour les motifs suivants :

- La CCATM a remis un avis favorable conditionnel sur ce projet

- Le rapport de synthèse du Fonctionnaire technique et du Fonctionnaire délégué était favorable sur base des avis des instances consultées

Concernant la station de lavage, celle-ci est uniquement réservée au nettoyage de ses camions et de son matériel.

Le strict respect des conditions générales, sectorielles et intégrales en vigueur et des conditions particulières énumérées dans l'autorisation est de nature à réduire dans une mesure suffisante les inconvénients pouvant résulter de l'exploitation de l'établissement.

En cas de non-respect de ses obligations, l'entreprise s'expose à des sanctions. Constat infractionnel sur base du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement pouvant mener à des amendes pénales ou administratives, ou prise d'un arrêté de fermeture par le bourgmestre. Les citoyens peuvent en tout temps solliciter un contrôle des services de la Ville et/ou du SPW ARNE en cas de nuisances.

#### **Monsieur le Conseiller Yves GUEVAR utilise son droit de réplique.**

Merci pour les réponses très complètes.

Pour les PFAS, j'ai entendu les réponses données mais on avait dit aux Ronquiérois qu'il fallait un mois de fonctionnement des filtres à charbon pour que ce soit opérationnel mais les mesures sur le site de SWDE ne sont plus à jour depuis un mois et se serait intéressant de poser la question puisque les filtres fonctionnent depuis plus d'un mois pour rassurer les citoyens.

#### **Monsieur le Bourgmestre Maxime DAYE répond.**

C'est fait mais le SWDE met à jour tous les 6 mois et c'est pour ça qu'il faut passer par un avocat. Les données que j'ai dites sont de janvier 2024.

#### **Objet n°20 - Question orale de Monsieur le Conseiller Yves Guévar relative à la RN533 entre Henripont et Ronquières**

#### **L'assemblée générale prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Yves Guévar relative à la RN533 entre Henripont et Ronquières.**

Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Directeur Général, Mesdames, Messieurs les Echevins et Présidente du CPAS, Mesdames, Messieurs en vos titres et qualités,

Faisant suite à la question orale de ma collègue Christiane Ophals sur l'état de l'éclairage avenue du Marouset, lors du dernier conseil communal, nous avons été interpellés par des habitants d'Henripont et de Ronquières sur l'état très très dégradé du revêtement bitumé et des accotements de la RN533 entre les 2 villages. Les nids de poule présents en grand nombre se sont agrandis après le dernier dégel. Il y a urgence !

Mais depuis peu, des travaux sont en cours sur une centaine de mètres, à la sortie d'Henripont sur la droite... mais ne semblent concerner que l'accotement.

- Pouvez-vous confirmer ?
- Etes-vous au courant ?
- Est-ce que la totalité du tronçon est concernée ? Uniquement les accotements ou sur la totalité du revêtement ?
- Si pas, lors de vos rencontres avec le SPW, qu'est-il envisagé pour ce tronçon problématique et dans quel délai ?

Il y a également un gros problème d'éclairage puisque 4 points lumineux sur 5 ne fonctionnent plus et que malgré des appels à Ores, rien ne se passe... De plus, ces éclairages sont de très anciennes générations avec leur lumière orange. Cette problématique se poursuit à l'entrée du village de Ronquières, heureusement que l'éclairage du passage pour piétons de l'école

fonctionne bien. Je pense que le problème est plus important qu'il n'y paraît...

- Pouvez-vous faire pression sur Ores pour régler ce point urgent pour la sécurité routière ?

Pour les villageois d'Henripont et de Ronquières, merci.

**Monsieur l'Echevin André-Paul COPPENS répond à la question.**

Avec l'aide de mon collègue Echevin de la mobilité Léandre Huart, nous avons questionné le SPW.

La région (SPW) a en effet pris en charge la réfection de l'accotement à la sortie d'Henripont.

La N533 n'étant pas contrebutée, il n'était pas possible de faire des réparations à cet endroit. Donc, le SPW a opté pour des travaux plus lourds et plus pérennes.

Cependant, le SPW nous annonce qu'il ne travaillera que sur cette portion la plus problématique actuellement.

Il n'y a donc à ce stade aucune réfection totale programmée pour la N533 !

Ni sur la N532, N6, etc. comme expliqué lors de la dernière interpellation de la conseillère Christiane Ophals.

Toutefois, nous ne lâchons pas la pression auprès du SPW !

La gestion et la réparation de l'éclairage public relèvent du gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité ORES. Nous comprenons la frustration de certains citoyens face à la persistance de certains problèmes d'éclairage.

Cependant, selon nos dernières informations émanant de la direction d'Ores, le nombre accru de pannes et dysfonctionnements observés depuis octobre est anormal (déjà expliqué lors d'un précédent CC). Après analyse de ces anomalies, Ores exclut un problème de fiabilité du matériel et de leur méthode de travail.

Il semble que, par un effet rebond, les signalements soient plus nombreux cette fin d'année (comparativement aux autres années) en raison de, je cite, « l'acceptation inconsciente d'un fonctionnement dégradé de l'éclairage public (EP) durant les périodes estivales », c'est-à-dire depuis la mise en place de l'extinction de l'EP (de 00h00 à 05h00).

Par corollaire, les signalements des pannes semblent être introduits plus tardivement et plus massivement qu'auparavant.

En effet, on peut constater un délai d'intervention plus long des équipes d'Ores suite aux phénomènes climatiques, qui a fortement sollicité les ressources du gestionnaire de réseau.

Cependant, ils assurent qu'ils font de leur mieux pour réduire ces délais et intégrer nos priorités dans leurs planifications.

Concernant les synergies avec Ores : La Ville de Braine-le-Comte entretient des liens étroits avec le gestionnaire de réseau ORES. Aussi bien le Bourgmestre, l'Echevin Léandre Huart, le service travaux et votre serviteur, sommes en contact permanent avec eux pour communiquer les problèmes signalés par les citoyens et assurer un suivi efficace.

**Monsieur le Conseiller Yves GUEVAR utilise son droit de réplique.**

Merci beaucoup je sais que vous mettez un maximum de pression mais cette route demande la vigilance.

## Objet n°21 - Question orale de Monsieur le Conseiller Pierre-André Damas relative au PVs du Conseil Communal

### L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Pierre-André Damas relative aux PVs du Conseil Communal.

Les PVs du Conseil Communal indiquent au début la liste des présents à la séance.

Pour chaque point à l'ordre du jour, le résultat du vote est indiqué, par exemple :

A l'unanimité, ou par x voix pour et y abstentions (ou y voix contre) des Conseillers qui sont alors nommés.

Il arrive que pour certains points, des conseillers s'absentent de la séance, parfois pour des raisons physiologiques, parfois parce qu'ils ne peuvent pas participer à la décision pour éviter un conflit d'intérêts, ou parce qu'ils ne veulent pas voter pour un point particulier sans vouloir se désolidariser de leur groupe.

Dans ce cas, la décision reste prise « à l'unanimité » et il n'est pas fait mention de l'absence du ou des conseillers.

Comment peut-on s'assurer alors, lors de la lecture du PV, que le conseiller était bien présent (ou absent) au moment du vote ?

Que peut-on mettre en place ?

Dans un des PV, il avait été mentionné « Le Conseiller X quitte la séance », mais ce Conseiller quittait la séance définitivement.

Il faudrait alors mentionner au point suivant « le Conseiller X revient en séance ».

D'avance, merci.

### Monsieur le Bourgmestre Maxime DAYE répond à la question.

Comme l'énonce l'article L1132-2 du CDLD, « *le PV reprend dans l'ordre chronologique tous les objets mis en discussion ainsi que la suite réservée à tous les points pour lesquels le Conseil n'a pas pris de décision. De même, il reproduit clairement toutes les décisions* ».

De ce fait, le PV n'est pas un compte-rendu analytique qui relaterait les allées et venues des mandataires.

De manière technique, par le logiciel IAdelib, utilisé pour la gestion des PV, l'identification des mandataires sortis de séance au moment du vote est reprise en tête de délibération. De ce fait, l'acte administratif est bien conforme puisqu'il identifie les mandataires ayant bien pris part au vote. Toutefois, l'administration confirme que le relevé de la présence des mandataires tel que repris en début de PV ne précise pas l'absence d'un mandataire à tel ou tel point.

Considérant que la mention « à l'unanimité » entend « à l'unanimité des membres présents », pour satisfaire à votre demande, Monsieur le Conseiller, l'administration propose qu'il soit indiqué, de manière plus formelle, le nom du mandataire ne prenant pas part au vote même si, dans l'extrait du registre des délibérations, il y aura redondance.

### Monsieur le Conseiller Pierre-André DAMAS utilise son droit de réplique.

Si les actes qui sont imprimés reprennent bien qu'un tel n'a pas pris part, alors il ne faut rien faire.

**Objet n°22 - Question orale de Monsieur le Conseiller Michel Brancart relative à la mobilité en vélo dans notre Ville**

**L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Michel Brancart relative à la mobilité en vélo dans notre Ville.**

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les Echevins,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Monsieur le Directeur Général,

Mesdames et Messieurs,

Le Groupe PS s'adresse à vous aujourd'hui pour attirer votre attention sur un sujet d'une haute importance pour notre Commune et ses citoyens : la mobilité, et plus spécifiquement la mobilité à vélo.

Ces derniers mois, la mobilité a fait l'objet de nombreuses discussions à différents niveaux au sein de notre commune. Notre représentant et cycliste au quotidien Corentin Marechal, a participé activement à la plupart de ces réunions ou concertations. Il a notamment été invité à intervenir lors des deux réunions plénières d'avant-projet : PIC 2022-2024 - Travaux de Voiries, et PIC 2022-2024 Ravel. Cependant, il est étonnant que ces travaux semblent avancer sans une consultation approfondie de la Commission Vélo sur les choix techniques.

Il est regrettable de noter que la Commission Vélo, malgré ses ressources en citoyens et groupes cyclistes compétents (Gracq notamment), ne s'est réunie que deux fois depuis sa création. La dernière réunion, qui a eu lieu il y a plus d'un an, visait à préparer les fiches choisies pour le PIWACY. Cette fréquence de réunion est nettement insuffisante, surtout au regard de l'article 15 §3 de l'Arrêté de subvention PIWACY, qui stipule que le comité de suivi doit se réunir au minimum tous les trimestres au risque de perdre les subsides.

En outre, bien qu'une présentation officielle des projets à inclure dans le subsidé PIMACI ait été faite à la Commission Mobilité et au représentant CCATM pour la Commission Vélo, cette démarche s'est résumée à une simple validation sans possibilité d'approfondissement ou d'affinement des projets par les spécialistes.

Nous croyons fermement que la Commission Vélo ne doit pas se limiter à un rôle de validation, mais devrait être un lieu de débats et d'échanges approfondis sur tous les aspects de la mobilité cyclable et douce, bien au-delà des seuls projets soumis à validation.

Le Collège pourrait-il reconnaître et valoriser l'expertise de la Commission Vélo ?

Il est essentiel que cette commission soit davantage impliquée dans le processus de décision et bénéficie d'une plateforme permettant de déployer pleinement son expertise pour le bien-être et la sécurité de tous les usagers de la route.

En espérant que nos observations trouveront un écho favorable auprès de vous et mèneront à une collaboration plus fructueuse et efficace à l'avenir.

Je vous remercie pour votre attention et votre réponse.

**Monsieur l'Echevin Léandre Huart répond à la question.**

La politique cyclable n'a jamais été aussi présente depuis cette législature, les projets sont nombreux et pour que les projets soient réalisables cela demande énormément de temps, d'autant plus qu'ils doivent être subsidiés. C'est un véritable jeu de Ping-Pong entre la région et la

Ville : d'ailleurs vous parlez des trois fiches choisies, elles sont seulement revenues validées il y a à peine un mois. Donc grosso-modo il n'y a pas eu de changement depuis la dernière Commission Vélo. Concernant le PIC-PIMACI, d'autres réunions sont prévues avec des plans modifiés. La réunion PIC-PIMACI a eu lieu il y a environ 3 semaines : les premiers plans de la rue Neuve, rue du 11 Novembre, rue des frères Dulait et rue Heuchon ont été présentés.

De nouveaux plans seront représentés avec les remarques signifiées lors de la réunion. Il n'est en aucun cas le souhait de dénigrer la Commission Vélo ni le GRACQ qui sont d'une importance capitale pour nous. D'ailleurs le Groupe de Travail avec la Commission Vélo vont se réunir prochainement concernant la zone 30 en centre-ville et on fera également le bilan de la situation des trois premières fiches dans le cadre du plan Wallonie cyclable.

## **HUIS CLOS**

### **DIRECTION GENERALE**

**Objet n°23 - Approbation du procès-verbal du huis clos de la séance antérieure**

### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**Objet n°24 - Gestion des ressources humaines - Service Urbanisme - Madame BKE - Mise à la pension**

## **ACADÉMIE**

**Objet n°25 - Enseignement - Académie - Année scolaire 2023/2024 - Personnel à charge de la FWB - Prolongation de congé pour l'exercice d'une fonction mieux rémunérée dans l'enseignement (VBA)**

**Objet n°26 - Enseignement - Académie - Année scolaire 2023/2024 - Personnel à charge de la FWB - Désignation temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de FI clarinette (CJA)**

**Objet n°27 - Enseignement - Académie - Année scolaire 2023/2024 - Personnel à charge de la FWB - Désignation temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de FI flûte à bec et ensemble instrumental (TAL)**

## **ECOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE**

**Objet n°28 - Enseignement - EICB - Année scolaire 2023/2024 - Personnel à charge de la FWB - Désignation d'une éducatrice-économe remplaçante (MRA)**

**Objet n°29 - Enseignement - EICB - Année scolaire 2023/2024 - Personnel à charge de la FWB - Désignation d'un professeur de CG Espagnol dans un emploi non vacant (AEV)**

## **ENSEIGNEMENT**

Objet n°30 - Enseignement fondamental - Ecoles fondamentales - Année scolaire 2023/2024 - Personnel à charge de la FWB - Désignation à titre temporaire d'une institutrice primaire dans un emploi non vacant (LRO)

Objet n°31 - Enseignement fondamental - Ecoles fondamentales - Année scolaire 2023/2024 - Personnel à charge de la FWB - Désignation à titre temporaire d'une institutrice primaire dans un emploi non vacant (LSM)

## **ECOLE HENNUYÈRES**

Objet n°32 - Enseignement fondamental - Ecole d'Hennuyères - Année scolaire 2023/2024 - Personnel à charge de la FWB - Désignation à titre temporaire d'une institutrice primaire dans un emploi non vacant (ABR)

Objet n°33 - Enseignement fondamental - Ecole d'Hennuyères - Année scolaire 2023/2024 - Personnel à charge de la FWB - Désignation à titre temporaire d'une institutrice primaire dans un emploi non vacant (EEV)

Objet n°34 - Enseignement - Ecole d'Hennuyères - Année scolaire 2023/2024 - Personnel à charge de la FWB - Désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle (MES)

Objet n°35 - Enseignement fondamental - Ecole d'Hennuyères - Année scolaire 2023/2024 - Personnel à charge de la FWB - Désignation à titre temporaire d'une institutrice primaire dans un emploi non vacant (ABR)

Objet n°36 - Enseignement fondamental - Ecole d'Hennuyères - Année scolaire 2023/2024 - Personnel à charge de la FWB - Désignation à titre temporaire d'une institutrice primaire dans un emploi non vacant (ZHA)

Objet n°37 - Enseignement fondamental - Ecole d'Hennuyères - Année scolaire 2023/2024 - Personnel à charge de la FWB - Désignation à titre temporaire d'une institutrice primaire dans un emploi non vacant (ZHA)

Objet n°38 - Enseignement - Ecole d'Hennuyères - Année scolaire 2023/2024 - Personnel à charge de la FWB - Désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle (MES)

Objet n°39 - Enseignement - Ecole d'Hennuyères - Année scolaire 2023/2024 - Personnel à charge de la FWB - Désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle (MBE)

Objet n°40 - Enseignement - Ecole d'Hennuyères - Année scolaire 2023/2024 - Personnel à charge de la FWB - Désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle (EGU)

Objet n°41 - Enseignement fondamental - Ecole d'Hennuyères - Année scolaire 2023/2024 - Personnel à charge de la FWB - Désignation à titre temporaire d'une institutrice primaire dans un emploi non vacant (LRO)

## **ECOLES RONQUIÈRES - HENRIPONT**

Objet n°42 - Enseignement - Ecole de Ronquières - Année scolaire 2023/2024 - Personnel à charge de la FWB - Désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle (MES)

Objet n°43 - Enseignement fondamental - Ecole de Ronquières - Année scolaire 2023/2024 - personnel à charge de la FWB - Prolongation de désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire (JFR)

## **ECOLE STEENKERQUE**

Objet n°44 - Enseignement - Ecole de Steenkerque - Année scolaire 2023/2024 - Personnel à charge de la FWB - Désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle (MES)

Objet n°45 - Enseignement fondamental - Ecole de Steenkerque - Année scolaire 2023/2024 - Personnel à charge de la FWB - Désignation à titre temporaire d'une institutrice primaire dans un emploi non vacant (OBE)

Objet n°46 - Enseignement - Ecole de Steenkerque - Année scolaire 2023/2024 - Personnel à charge de la FWB - Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire (LSM)

## **POINTS URGENTS**

### **AFFAIRES GÉNÉRALES**

Objet n°47 - Acceptation d'un point prévu en urgence en huis clos - Remplacement d'un membre représentant le groupe PS à l'ASBL « Récréa'Braine ».

Objet n°48 - Remplacement d'un membre représentant le groupe PS à l'ASBL « Récréa'Braine ».

DONT PROCÈS-VERBAL.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,

Le Président,

**Bernard ANTOINE**

**Maxime DAYE**